

## CERTIFICAT D'APTITUDE MEDICALE SAPEUR-POMPIER SAISONNIER

Les certificats médicaux d'aptitude suivants sont requis pour les candidats sapeurs-pompiers saisonniers pour le SDIS 34

POSTE SOLLICITE	APTITUDE REQUISE	MEDECIN REQUIS
RENFORT CENTRE OPERATIONNEL (affecté en centre de secours ou possédant les qualifications requises)	Aptitude sapeur-pompier complète, conforme à l'arrêté du 6 mai 2000 modifié avec biométrie complète et vaccinations à jour (*) Validité 2 ans pour les moins de 38 ans en l'absence d'évènement intercurrent (maladies, accidents ...)	Médecin sapeur-pompier agréé pour les visites d'aptitude (annexe n°1)
PELICANDROME	Aptitude sapeur-pompier complète, conforme à l'arrêté du 6 mai 2000 modifié avec biométrie complète et vaccinations à jour (*) Validité 2 ans pour les moins de 38 ans en l'absence d'évènement intercurrent (maladies, accidents ...)	Médecin sapeur-pompier agréé pour les visites d'aptitude (annexe n°1)
TOUR de GUET	Aptitude physique sans contre-indication sportive Pas d'antécédents neurologiques Bonne acuité visuelle et auditive (1)	Médecin sapeur-pompier (annexe n°2)
PATROUILLE A MOTO	Aptitude physique sans contre-indication sportive Pas d'antécédents neurologiques Bonne acuité visuelle et auditive (1)	Médecin sapeur-pompier (annexe n°2)
PATROUILLE A CHEVAL	Aptitude physique sans contre-indication sportive Pas d'antécédents neurologiques Bonne acuité visuelle et auditive (1)	Médecin sapeur-pompier (annexe n°2)
SURVEILLANCE DE PLAGE	Certificat médical d'aptitude aquatique, conforme au certificat exigé pour le B.N.S.S.A. (annexe) et vaccinations à jour (*)	Médecin généraliste ou du sport
ADMINISTRATIF ET PC FEUX (aucune activité opérationnelle)	Certificat médical d'absence de pathologie grave en cours ou évolutive	Médecin généraliste

(1): acuité auditive : peut entendre la voix normale à 5 m

acuité visuelle : sans correction : au moins 6/10 pour l'ensemble des 2 yeux, le plus faible devant avoir au moins 1/10

avec correction : au moins 14/10 l'ensemble des 2 yeux.

(\*) : vaccinations : **Les vaccinations requises sont les DTP, BCG et hépatite B. Aucun candidat ne peut se présenter à la visite médicale d'aptitude s'il n'est pas déjà détenteur des vaccinations requises (vaccination contre l'Hépatite B incluse) et conformément aux modalités suivantes en respect des dispositions législatives réglementaires:**

Pour l'hépatite B, conformément à l'arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation imposées, le candidat avant tout recrutement doit avoir reçu une vaccination de 2 injections minimum **et** présenter une immunisation conforme aux textes en vigueur. Il doit remettre lors de sa visite médicale au médecin sapeur-pompier, un dosage des anticorps anti Hbs (<1 an). Si ce dosage est entre 10 et 100UI/l, il devra être accompagné d'un dosage des anticorps anti Hbc (<1 an).



# VISITE D'APTITUDE MEDICALE CANDIDAT SAPEUR POMPIER SAISONNIER (Renfort Centres et Pélicandrome)



Vous devez prendre rendez-vous au secrétariat médical (voir annexe) et vous présenter à la visite muni des pièces suivantes qui doivent dater de moins de 3 mois :

- radiographie pulmonaire de face de moins de 2 ans
- analyse de biologie comprenant :
  - glycémie / cholestérol
  - triglycérides / gamma GT
  - ASAT ALAT (TGO / TGP)
- certificat de vaccination à jour
  - certificat de vaccination BCG
  - diphtérie / tétanos / poliomyélite / hépatite B
  - un dosage des anticorps anti Hbs récent. Si le résultat est entre 10 et 100UI/l, il devra être accompagné d'un dosage des anticorps anti Hbc récent.
- certificat de positivité de l'IDR à la tuberculine ou à défaut une cicatrice vaccinale ou un certificat attestant de la réalisation de 3 tentatives vaccinales sans succès.
- Comptes-rendus de radiographies, analyses biologiques et examens spécialisés en votre possession.

En outre, vous devrez présenter un compte rendu médical détaillé en cas de :

- antécédents rachidiens pathologiques cliniques, ou radiologiques
- antécédents de chirurgie réfractive (établi par un médecin ophtalmologiste)
- antécédents de maladie bronchique ou pulmonaire (asthme et allergie respiratoire compris)

Un test de dépistage urinaire à la recherche de stupéfiants ou substances illicites sera effectué lors de la visite. Une positivité aux substances toxiques peut être observée au moins un mois après consommation et contre indiquerait tout engagement de sapeur-pompier.

Les candidats mineurs devront être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal.



# Annexe des numéros de téléphones des médecins

## ANNEXE 1 :

Direction, compagnie pays d'Orb nord, compagnie du Lodévois cœur d'Hérault : 04.67.10.34.80  
 Groupement Ouest : 04.67.00.82.59  
 Groupement Est : 04.67.13.18.09

## ANNEXE 2 :

NOM du Médecin	CABINET	TELEPHONE
ALBANO BERNADETTE	SAINT PONS	04,67,23,98,34
ANDRAUD HERVE	MEZE	04,67,43,82,98
BACCOU VERONIQUE	OLARGUES	04,67,97,79,60
BONIFAY BERNARD	MURVIEL	04,67,00,96,70
CASTAN JEAN LUC	HEREPIAN	04,67,95,72,67
CERF THIERRY	LE GRAU DU ROI	04,66,88,00,88
CIARLONE ELIE	LODEVE	04,67,88,30,00
COURANT ARNAUD	BOUZIGUES	04,67,78,78,17
CRABIERES CHRISTOPHE	AGDE	04,67,26,12,08
DENARNAUD CLAUDE	MONTADY	04,67,90,51,53
ESTADIEU THIBAULT	LA SALVETAT	04,67,97,60,86
FARRIEUX CHRISTINA	FRONTIGNAN	04,67,51,69,00
FAURE LAETITIA	AIGUES VIVES	04.34.36.09.01
FRANCO HERVE	BESSAN	04,67,77,57,20
FRANCOIS PIERRE	GIGNAC	04,67,57,52,83
GARCIN LAURENT	NEBIAN	04,67,96,31,76
GENIEYS PHILIPPE	NISSAN	04,67,37,06,30
GOTTIS JEAN-MICHEL	PEZENAS	04,67,24,77,15
GRANIER MICHEL	SERVIAN	04,67,39,05,12
LACROZE JEAN CHRISTOPHE	SAINT CHINIAN	04,67,25,72,06
LAVIT PASCAL	CLARET	04,67,59.00.54

NOM du Médecin	CABINET	TELEPHONE
LE MERRE SOPHIE	ST MARTIN	04,67,55,00,54
LE QUELLEC THOMAS	CASTRIES	09,66,82,39,60
MARGAN-RACA CRISTINA	MONTBAZIN	04,67,78,29,08
MARTIN DUPE FRANCOISE	LE CAYLAR	04,67,44,51,44
MATHIEU ALAIN	PEPIEUX	04.68.91.45.43
MAUREL RENAUD	ROSI	04,67,23,60,51
MEUREE AMELIE	ANIANE	04,67,57,79,18
MILHAUD BRIGITTE	BALARUC	04,67,43,25,63
MONTAGNER GILLES	HEREPIAN	04,67,95,08,46
PEREZ MICHEL	LE POUGET	04,67,96,71,07
PHAM DANG HUU DUC PIERRE	CARNON	04,67,50,85,50
PICARD REMY	MEZE	04,67,43,81,98
PLASSARD ADRIEN	NEBIAN	04,67,96,31,76
POUZET FRANCOIS	ST JEAN DE FOS	04,67,57,44,09
RIVIERE PAUL ANDRE	OLONZAC	04,68,70,70,70
ROBIN-DESILE ANNE-SOPHIE	ST MARTIN	04,67,55,00,54
ROYANEZ CHRISTIAN	SAUVIAN	04,67,39,81,13
SARRAZIN VALERIE	QUARANTE	04,67,89,76,46
SOISSONS MARC	SERVIAN	04,67,39,09,75
TINSEAU ERIC	LEZIGNAN LA CEBE	04,67,90,79,50
TRELA FRANCIS	BALARUC	04,67,48.51.28

